

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 22 octobre 2024 à 18h00

## Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération 1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

### Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

Presents: (1 = Titulaire; 5= Suppleant(e) Votant,)				
1	AIX-LES-BAINS	_	ANOIALLY OF STATE	
	AIX-LES-BAINS		ANCIAUX Christèle	
3			BERETTI Renaud	Pouvoir de Nicolas POILLEUX
-	AIX-LES-BAINS		BRAUER Michelle	
			CARDE Daniel	
	AIX-LES-BAINS		FRAYSSE Claudie	
	AIX-LES-BAINS		FRUGIER Michel	
	AIX-LES-BAINS		GIMENEZ André	
	AIX-LES-BAINS		GUIGUE Thibaut	
	AIX-LES-BAINS	1	MOIROUD Christophe	
	AIX-LES-BAINS		MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	
	AIX-LES-BAINS		MOUGNIOTTE Alain	
	AIX-LES-BAINS	Т	PETIT GUILLAUME Sophie	Pouvoir de Karine DUBOUCHET
	AIX-LES-BAINS		VAIRYO Nicolas	
	AIX-LES-BAINS		VIAL Jean-Marc	
	BOURDEAU		ARDOUVIN Michel	
	BRISON SAINT INNOCENT		CROZE Jean-Claude	Pouvoir de Marthe MASSONNAT
	CHINDRIEUX	Τ	BARBIER Marie-Claire	
	CONJUX	Т	SAVIGNAC Claude	Départ après la délibération 7
	DRUMETTAZ-CLARAFOND	Т	BEAUX-SPEYSER Danièle	
	DRUMETTAZ-CLARAFOND	Т		
	ENTRELACS	T	BRAISSAND Jean-François	
	ENTRELACS	Т	COCHET Claire	
23	ENTRELACS	Т	GUIGUE Jean-Marc	
24	ENTRELACS		GRANGE Yves	
25	GRESY-SUR-AIX	Т	MAITRE Florian	
26	GRESY-SUR-AIX	Т	PIGNIER Colette	
27	GRESY-SUR-AIX	Т	POURCHASSE Patrick	
28	GRESY-SUR-AIX	Т	TROQUIER Chrystel	
29	LA BIOLLE	Т		
	LA BIOLLE	Т	NOVELLI Julie	
31	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT		MORIN Bruno	
32	LE BOURGET DU LAC		LE GUELLEC CARROZ Gwénaëlle	
	LE BOURGET DU LAC		MERCAT Nicolas	Pouvoir de Edouard SIMONIAN
	LE MONTCEL		HUYNH Antoine	TOUVOIT de Edodard SIMONIAIN
35	MERY		ROULET Stéphane	Pouvoir de Nathalie FONTAINE
36	MOTZ	Ť	CLERC Daniel	Départ après la délibération 8
37	MOUXY		PERSON Armelle	Pouvoir de José BONICI
38	PUGNY CHATENOD		MICHEL Thierry	1 Ouvoir de 30se BONICI
	RUFFIEUX		ROGNARD Olivier	
	SAINT OFFENGE		GELLOZ Bernard	
	SAINT OURS		ALLARD Louis	
	SAINT PIERRE DE CURTILLE	÷	DILLENSCHNEIDER Gérard	Départ après la délibération 8
	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	÷	TOUGNE-PICAZO Brigitte	Départ après la délibération 8
44	TRESSERVE	Ť	LOISEAU Jean-Claude	Depart apres la deliberation o
	TRESSERVE		ROUSSEL Christian	
	VIVIERS-DU-LAC		AGUETTAZ Robert	
	VIVIERS-DU-LAC	÷	SCAPOLAN Martine	
	VOGLANS	÷	BERNON Martine	
	VOGLANS		MERCIER Yves	
			MERCIEIX 1 VG3	

24 communes présentes

### Absents excusés :

Bruno CROUZEVIALLE (PUGNY-CHATENOD)

Gilles CAMUS (AIX-LES-BAINS)

Marina FERRARI (AIX-LES-BAINS)

Sandrine RAMEL (LE BOURGET-DU-LAC)

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 15 octobre 2024, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 9 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 49 présents et 6 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte règlementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



# **DÉLIBÉRATION**

N°: 6 Année: 2024

Exécutoire le : 2 9 OCT. 2024

Publiée / Notifiée le : 2 9 0CT, 2024

Visée le : 2 9 OCT. 2024

#### HABITAT

Engagement de la procédure d'élaboration du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGDID) et du Document Cadre 2025-2031

Monsieur le Président rappelle que la loi ALUR de 2014 a imposé de nouvelles responsabilités aux communautés d'agglomération en matière de politique de gestion des demandes et des attributions de logements sociaux.

Ainsi par délibération du conseil communautaire du 14 avril 2017, Grand Lac a approuvé son Plan Partenarial de Gestion de la Demande 2017-2023. Celui-ci a été prorogé une première fois par délibération au conseil communautaire du 31 mars 2023, puis une deuxième fois au conseil communautaire du 19 mars 2024.

Le PPGD est un document qui définit les orientations destinées à assurer la gestion partagée des demandes de logement social et à satisfaire le droit à l'information, en fonction des besoins en logement social et des circonstances locales.

Monsieur le Président rappelle également que par délibération du conseil communautaire du 14 décembre 2017, Grand Lac a approuvé son document cadre intégrant sa Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) rendu obligatoire par la loi ALUR de 2014.

Le document cadre et sa CIA sont des documents qui visent à assurer les objectifs de mixité sociale et d'équilibre territorial en matière d'attribution. Ces objectifs sont définis par la Conférence Intercommunale du Logement.

Le PPGD et le document cadre arriveront à terme en avril 2025. Il convient donc d'engager leur procédure d'élaboration.

#### Les documents contiennent :

- Un diagnostic du territoire portant sur une analyse du parc social, des demandes et des attributions ;
- Des orientations ;
- Un programme d'actions et des objectifs.

### S'agissant de l'élaboration :

L'élaboration est conduite sous la responsabilité du Président de Grand Lac.

Une consultation a été lancée durant l'été 2024. AGATE a été sélectionnée pour accompagner l'agglomération dans l'élaboration de ses nouveaux documents.

Les documents étant soumis à l'avis de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL), Grand Lac associera tous ses membres aux groupes de travail (élus, communes, Etat, bailleurs, ADIL...).

Les modalités d'association seront à minima les suivantes :

- Organisation d'ateliers participatifs
- Organisation de groupes de travail techniques
- Organisation de deux CIL

- Consultation et recueil de l'avis des personnes morales associées

Monsieur le Président propose dans ce contexte, d'engager la procédure d'élaboration du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGDID) et du Document Cadre 2025-2031.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,

DECIDE d'engager la procédure d'élaboration du nouveau PPGDID,

- DECIDE d'engager la procédure du nouveau document cadre intégrant la CIA,

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents.

Aix-les Bains, le 22 octobre 2024

Le Président, Renaux BERETITI

La secrétaire de séance, Julie NOVELLI

- Délégués en exercice : 68

- Présents: 49

Présents et représentés : 55

Votants: 55
Pour: 55
Contre: 0
Abstentions: 0
Blancs: 0

# Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 6: Engagement de la procédure d'élaboration du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGDID) et du Document Cadre 2025-2031

Date de transmission de l'acte :

29/10/2024

Date de réception de l'accusé de

29/10/2024

réception ;

Numéro de l'acte :

d5181 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte ?

073-200068674-20241022-d5181-DE

Date de décision :

22/10/2024

Acte transmis par :

ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

8. Domaines de competences par themes

8.5. Politique de la ville-habitat-logement